

**Compte rendu de la réunion du groupe « Projet métropolitain », le 8 avril 2014.**

Présents : MM Jacques JP Martin, Didier Giard, animateurs ; Patrick Jarry, Marie- Hélène Amiable, Gérard Cosme, Xavier Lemoine, Olivier Klein, élus  
Ainsi que Bastien Mérot, Emmanuelle Lony, Béatrice Delmas, Wandrille Jumeaux, Juliette Mollard, Muriel Poirier, Patricia Pelloux, Dominique Alba, Emmanuelle Durandean, François Devaux, Céline Terrier-Laurens, Flora Brett, Sylvie Retterer, Elsa Martayan, François Dugney, Emmanuel Arlot, Valérie Lenain, Jacques Brun, Béatrice Le Tual, Antoine Valbon, Emmanuelle Ott, Damaly Chum, Isabelle Frontier- Colin, Juliette Arrighi, Lucie Droulers, Marie Deketelaere- Hanna, Catherine Leblanc- Régnier, Thomas Jacquet- Fournier, André Jaunay

Points saillants :

1. L'objectif de solidarité apparaît partagé, il importe cependant de préciser la notion et, notamment :
  - les diversités d'approche entre ceux qui privilégient les solidarités infra-territoriales et ceux qui privilégient les solidarités inter- territoriales et métropolitaines. L'imposition de solidarités « par en haut » suscite des réticences,
  - de prendre en compte les écarts de ressources ou de potentiel fiscal existant entre certains territoires proches (ex Tremblay/Montfermeil : de 1 à 17), qui invitent à ne pas faire reposer sur la seule proximité le traitement des inégalités,
  - de prendre en compte le traitement des inégalités par le développement économique, comme on le fait dans les CDT.
  
2. Logement :
  - question qui divise : imposer par le haut (Métropole ou Etat) ou s'appuyer sur des négociations et contrats territoriaux,
  - besoin de transparence, de connaissance de la réalité=> idée d'un « palmarès annuel de la construction, quantitatif et qualitatif (mise au regard des contextes locaux + typologie de logements + qualité...). Nous disposons pour approcher cette réalité de travaux divers (commission ad hoc, travaux des CDT, de l'Etat, etc.),
  - dans cette description de la réalité ne pas se limiter au nombre de logements, prendre en compte le type, l'architecture, les modes d'attribution,
  - lui substituer la notion d' « habitat ».
  
3. Projet d'« Atelier »...
  - il est proposé de consolider d'ici l'été le socle de connaissance (état des lieux physique, géographique, des flux, des réseaux, des sujets etc.), cette consolidation concernerait notamment les programmes engagés : CDT, Gd Paris Express, AAI, projets portés par les syndicats intercommunaux/ environnement, etc. Elle permettrait de constituer l'« abécédaire » de la métropole, utile par exemple pour les nouveaux élus. Elle serait susceptible de produire des interactions et des renouvellements de ces divers programmes. Cette consolidation ne doit pas être uniquement « quanti », elle doit aussi être « quali »,
  - l'APUR suggère de prendre en compte la ressource que constitue le pavillon de l'Arsenal (cartes, salle, etc.) ; il pourrait constituer un point d'appui précieux en phase de démarrage,

- des « samedis citoyens » pourraient être organisés,
  - la nécessité de capacité « itinérante » de l'Atelier est soulignée, afin de pouvoir toucher le grand public, les divers territoires, la jeunesse, en associant les assemblées d'élus des territoires concernés,
  - Atelier dans lequel les territoires doivent être représentés, partant des projets des territoires, sans que le projet métropolitain soit une addition de ces projets de territoires,
  - ce projet est susceptible de constituer une initiative forte, à même de contribuer à l'affirmation métropolitaine, y compris à l'égard de l'Etat (de qui on entend parfois : « vous n'avez pas de projet ! »),
  - la capacité de communication sera essentielle.
4. Notion d'« intérêt métropolitain », à préciser :
- à partir de la loi ?
  - par l'étude des documents existants (ex CDT),
  - par l'étude de ce qui accompagne le projet de transport,
  - dans domaines « habitat », « politique de la ville », etc.
  - en partant de l'identification des plus-values métropolitaines.
5. principes et modalités de travail pour le groupe :
- avancer en rapportant les schémas et projets existants aux ambitions de la Métropole, à une « vision » (**Métropole ouverte sur le monde – Métropole solidaire au service de ses habitants – Métropole entreprenante - Métropole de l'action collective**),
  - nécessité de s'articuler avec départements et région, d'associer les élus de grande couronne, de prendre en compte le principe de subsidiarité,
  - la recherche d'un projet partagé révèle des désaccords et tensions (ascendant/descendant) ; la méthode peut alors constituer le facteur commun et tenir lieu de projet. La méthode utilisée pour les CDT a fait ses preuves,
  - les travaux en cours au sein de l'AiGP, où les équipes du Conseil scientifique préparent des propositions pour la mission de préfiguration et la participation des élus de Paris Métropole, pourront s'avérer très utiles dans la présente phase,
  - capitaliser à partir d'ateliers inter-territoires (ex./ CDT).

Un sous-groupe technique préparera la prochaine réunion plénière –en cours d'organisation- en établissant un projet de programme (chantiers, calendrier). Ceux qui n'étaient pas présents lors cette réunion du 8 avril et qui souhaitent participer à ce sous-groupe sont invités à le signaler rapidement.